



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 65'000.- pour l'aménagement d'une place de jeux à Montalchez

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 24 février 2021,

arrête :

Article 1^{er} : Un crédit d'engagement d'un montant de **CHF 65'000.-** est accordé au Conseil communal pour l'aménagement d'une place de jeux à Montalchez.

Article 2 : La dépense relative à l'aménagement d'une place de jeux à Montalchez, d'un montant de CHF 65'000.-, sera portée aux comptes des investissements et amortie conformément à la loi au taux de 10%.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 15 mars 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,
Jean-Daniel Divernois

La secrétaire,
Aïcha Hessler-Wyser